



Communiqué de presse

Crise sanitaire : Comment osent-ils prendre des mesures qui favorisent la sanction de salariés ou qui impactent les droits fondamentaux !!!

La Confédération a fermement condamné les suspensions possibles du contrat de travail des salariés non-vaccinés ou encore les propos issus du gouvernement qui tendent à vouloir agir sur les libertés fondamentales comme la liberté de manifester...

A ce jour, plusieurs syndicats appellent à se rassembler/manifester le samedi 28 août 2021.

L'Union Départementale FO renouvelle (2 fois au cours du mois de juillet) son soutien à tous les syndicats qui appellent à manifester ou à se rassembler dans le cadre de revendications posées et clairement qui s'inscrivent dans l'axe de la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Outre la fracturation organisée par le gouvernement entre salariés vaccinés et ceux qui ne le sont pas, vouloir sanctionner par la suspension du contrat de travail ou procéder par l'instauration d'obligations qui impactent le statut de la Fonction Publique apparaît comme inacceptable sur le plan des droits fondamentaux. Et que dire du contournement du secret médical lorsque certaines hiérarchies se mettent à établir des listes de salariés vaccinés ou non-vaccinés ??? !!!

Comme le répète depuis plusieurs mois notre Organisation Syndicale, nous ne sommes pas experts en médecine, nous n'alimentons pas les théories fumeuses ou complotistes MAIS lorsque les libertés individuelles ou collectives des salariés sont mises à mal alors nous savons réagir et nous opposer.

Les gouvernants qui votent des lois devraient s'inspirer pour leur propre réflexion d'une citation de Jean Jaurès : « Le premier des droits de l'homme c'est la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de la pensée, la liberté du travail. »

Lyon, le 25 août 2021

Le Secrétaire Général
Pascal LAGRUE